FICHE D'ADHÉSION

photo

Composition du dossier:

- Certificat médical mentionnant le nom du sport suivi de « y compris en compétition »
- 2 photos
- Attestation d'assurance responsabilité civile nominative
- Fiche d'adhésion complétée et signée
- Règlement



Attention, aucun dossier incomplet ne sera accepté. Merci pour votre compréhension.

щ	Merci de remplir en M.A.J.U.S.C.U.L.E					
긆	NOM					
Z	PRÉNOM LILILILILILILILILILILILILILILILILILILI					
SSO	DATE DE NAISSANCE LI LI SEXE M F					
PEF	ADRESSE LILILIA LILILI					
Z	CODE POSTAL					
Ĕ	VILLE LILLING					
M						
Merci de remplir en M.A.J.U.S.C.U.L.E NOM						
Ξ	EMAIL 2					
ACTIVITÉS	□ Aïkibudo / ASD □ Escrime	☐ Karaté Défense Trainir	ng 🗆 Taekwondo			
	☐ Athlétisme ☐ Football	☐ Marche nordique	☐ Tennis			
	☐ Badminton ☐ Futsal	□ Plongée	☐ Tennis de table			
	☐ Basketball ☐ Gymnastique Artistique	☐ Sport Santé	\square Triathlon			
	☐ Bien-être ☐ Judo/Ju-Jitsu	☐ School Académie	☐ Autre			
	□ Découverte □ Karaté	☐ Stages	□			
	Adli (a) a Common Commo		•			
RÈGLEMENT	Adhésion 15,00 € individuelle Cotisation 1ère activité 1ère activité	Cotisat 2ème ac				
	35,00 € famille (à partir de 3 personnes)					
	Cotisation 3ème activité	Cotisati € 4ème ac				
U	Seme delivite	4eme ut				
""						

INFORMATION CERTIFICAT MÉDICAL:

La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive mentionnée à l'article L. 131-6 portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant L'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE (NOM DE L'ACTIVITÉ) Y COMPRIS EN COMPÉTITION ou, pour les non-licenciés, à la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de (nom de l'activité) y compris en compétition, qui doit dater de moins d'un an.

Information contrat d'assurance dommage corporel :

(Article L. 321-4, loi du 16/071984): « Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. À cet effet, les groupements sportifs doivent tenir à la disposition de leurs adhérents des formules de garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant ».

Conformément à l'article cité ci-dessus nous attirons votre attention sur l'intérêt que vous pouvez avoir à souscrire un contrat d'assurance garantissant le versement d'indemnités complémentaires en cas de dommage corporel vous survenant. À cet effet, vous avez la possibilité de prendre contact avec l'assureur de votre choix, ou d'adhérer à une des formules proposées par la fédération dans le dossier demande de licence.

Informations générales :

- le reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accident ».
- Je reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.

Publication de mon image : J'autorise le club à me prendre en photos et à me filmer à l'occasion des activités sportives ou associative participe et autorise leur publication dans le bulletin d'information et sur le site internet du club.	es auxquelles je			
Autorisation parentale (enfant mineur) :				
Je soussigné(e)(représentant légal)	☐ oui ☐ non			
- autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.				
- autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs.	□ oui □ non			
- autorise le club à prendre des photos et à filmer mon enfant à l'occasion des activités sportives ou	☐ oui ☐ non			
associatives auxquels il/elle participe et autorise leur publication dans le bulletin d'information et sur le site internet du club.				
- Personne à prévenir en cas d'urgence :				

Dispositions applicables:

- 1. L'adhésion au club implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au siège ou sur le site internet : www.occ-omnisports.com
- 2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical (uniquement pour les adhérents pratiquants), obtenu chez un médecin traitant et du règlement de la cotisation annuelle, **non remboursable quelque soit le motif**.
- 3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
- 4. La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
- 5. Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les vestiaires ou salles d'entrainement. L'OCC ne saurait être tenu pour responsable de vol, de la détérioration ou de la perte d'objets laissés au vestiaire ou dans les salles d'entrainement.
- 6. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.
- 7. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
- 8. L'absence répétée, non justifiée d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
- 9. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou en déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement du club.
- 10. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
- 11. Paiement acceptés : ANCV, chèques, espèces, collégien de Provence, coupon sport.

Lu et approuvé le :	Signature	
	_	